



Agents contractuels 2004 – 2022, et puis...

Luxembourg, 04/05/2022

Le 30 mars, tous les syndicats ont rencontré la DG HR pour une réunion d'information. Cette rencontre a permis d'établir un état des lieux détaillé des différents aspects de la carrière des collègues Agents Contractuels. Les principales conclusions de cette réunion sont les suivantes :

- Les quotas de reclassement resteront cette année les mêmes que l'an dernier, pour une population légèrement réduite;
- La DG HR a annoncé la publication de concours internes ouverts aux AC. Une réunion pour discuter du format de ces compétitions est prévue;
- La DG HR organisera également une réunion sur le « screening » (changement de groupe de fonctions) en vue de garantir une meilleure cohérence dans la mise en œuvre;

Lors de la réunion, l'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** a demandé l'ouverture de négociations afin de discuter des mesures à mettre en œuvre pour répondre aux attentes de TOUS nos collègues AC, quel que soit le type de leur contrat ou leur affectation dans une DG, une Délégation, une Bureau ou une Agence.

L'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** entend continuer d'insister pour une véritable politique d'évolution de carrière pour tous les AC incluant des procédures claires et transparentes. La DG HR a confirmé son engagement à poursuivre les discussions sur toutes les politiques liées aux AC.

Voici les éléments clés présentés par l'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** et que nous continuerons à défendre :

- Une clarification et une harmonisation du "screening" donnant accès aux groupes de fonctions supérieures (Art.13 de la DGE) pour les GF I, II et III ;
- L'organisation de concours internes réguliers dans le strict respect du pourcentage prévu par le Statut
- L'organisation de concours internes réguliers ouverts aux AC de la Commission (y compris les Délégations hors UE) mais aussi des Agences Exécutives, avec garantie de recrutement des lauréats ;
- La mise en place de procédures claires et établies pour la sélection des agents temporaires, en particulier pour les collègues AC des Agences et Délégations
- La mise en place d'un véritable marché de l'emploi pour Agents Contractuels (marché de l'emploi AC) accessible à tous les collègues AC, pour permettre aux collègues ayant atteint la limite de 6 ans dans les DG de la Commission de proposer leurs compétences acquises à d'autres Institutions, avec une maintien des droits acquis en cas d'acquisition d'un contrat à durée indéterminée, procédure Mobilité (Art.14) ; Reconnaissance que la charge de travail élevée dans les Agences Exécutives provient de la délégation donnée par les DG de tutelle, et n'est pas en cohérence avec les ressources. La recherche de solutions opérationnelles tendant vers un alignement des moyens des Agences Exécutives sur les services de la Commission.
- En matière de dialogue social - assurer notamment la mise à disposition des moyens (avec l'accord des AIPNs des AEs)
- Augmenter les taux de reclassement pour le AC 3 bis ;
- Organiser des concours ouverts pour le recrutement des AST/SC qui donneront l'opportunité aux AC actuels de devenir fonctionnaires, avec garantie de recrutement des candidats retenus ;
- Garantir la stabilité de l'emploi (Contrat à Durée Indéterminé AC) devant la réalité des « réorganisations » récurrentes des tâches et responsabilités et des futures restructurations..

Beaucoup a déjà été fait ces dernières années, (l'élaboration des Dispositions Générales d'Exécution et la mise en place de certains de ses points), mais beaucoup reste encore à faire pour répondre aux attentes des collègues AC et réduire la précarité de leur emploi.

Besoin d'aide? Contactez-nous:

REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

Vos représentants:

BECH et T2: N. MAVRAGANIS, C-A POPESCU	Gasperich: N. FETTAH-ZAIT C. PALADINO S. KARDARAS P. VAKONDIOS	OP: I. WOLFF, M. COLLIGNON
--	--	----------------------------------



UNION SYNDICALE FEDERALE LUXEMBOURG

REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

www.usf-luxembourg.eu



